

Règlement tarifaire Appartements avec prestations

Valable dès le 1^{er} janvier 2026





Tables des matières

1	Domaine d'application	. 2
2	Principe	. 2
3	Prix de la pension en appartements avec prestations	. 3
3.1	Sont compris dans le prix de la pension	. 4
3.2	Ne sont pas compris dans le prix de la pension (liste non exhaustive).	. 5
4	SPITEX et prestations supplémentaires	. 6
4.1	Encadrement & Soins	. 6
4.2	Séjours de jour	. 7
4.3	Secteur hôtelier & Infrastructure	. 7
4.3.1	Gastronomie	. 7
4.3.2	Logistique	. 8
4.4	Administration, conseils et autres prestations	. 9
5	Offre de prestations dans la maison	. 9
6	Partenariat	10
7	Absences	10
8	Sortie / Passage dans l'unité d'habitation	10
9	Paiement de la facture	11
10	Entrée en vigueur	12



1 Domaine d'application

Le présent règlement tarifaire s'applique aux pensionnaires de la Residenz Au Lac ayant conclu un contrat d'hébergement.

2 Principe

Tous les tarifs sont donnés sous forme de prix unitaires basés sur les coûts d'exploitation de la Residenz Au Lac. Ceux-ci comprennent le prix de la pension en appartements avec prestations et les frais supplémentaires.



3 Prix de la pension en appartements avec prestations La Residenz Au Lac propose des appartements avec prestations répartis dans 4 maisons.

L'offre comprend 67 appartements de différente grandeur et emplacement:

9	appartements de 1½ pièce	env. 45 m2	CHF 2'852.00
44	appartements de 2½ pièces	env. 60 m2	CHF 3'412.00
11	appartements de 3½ pièces	env. 85 m2	CHF 3'947.00 à CHF 4'182.00
3	appartements de 4½ pièces	env. 110 m2	CHF 4'727.00 à CHF 4'927.00

Un supplément mensuel de CHF 1'025.00 est perçu pour une deuxième personne occupant l'appartement.

Lors de la conclusion du contrat d'hébergement, une prestation anticipée équivalente au montant du premier versement du prix de la pension est due. Forfait d'entrée cumulatif : CHF 500.00. En cas de deuxième occupation, la deuxième personne paie également une prestation anticipée de CHF 1'025.00.

Tous les appartements sont non meublés, accessibles en fauteuil roulant et disposent de leur propre cuisine, d'une salle de bains avec douche/WC, d'armoires murales, d'un compartiment de cave et d'une loggia.

Les appartements sont équipés d'un dispositif de détection incendie, d'un bouton d'appel pour les urgences et de raccordements pour téléphone, TV et Internet qui permettent de choisir librement son opérateur de télécommunication.



3.1 Sont compris dans le prix de la pension

Appartement avec équipement standard, y compris compartiment de cave

Un repas de midi ou éventuellement le soir dans le restaurant «Arc-en-ciel»

Disponibilité d'un service de soins et d'assistance en cas d'urgence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Droit prioritaire à l'admission dans l'une des chambres individuelles de l'unité d'habitation, en cas de nécessité de soins stationnaires ou temporaires, pour autant qu'une chambre soit disponible

Utilisation du centre de fitness après première instruction (propre responsabilité)

Participation aux activités et animations organisées par la Residenz Au Lac (sans repas et boissons)

Coffre-fort dans l'appartement (armoire)

Utilisation des salles communes

Nettoyage superficiel hebdomadaire de l'appartement

Nettoyage des fenêtres une fois par an

Charges forfaitaires pour chauffage, eau chaude et froide, éclairage, raccordement au câble pour le téléphone, la télévision, la radio et Internet, etc.

Utilisation du lave-linge et du sèche-linge à l'étage (électricité et eau à charge de l'utilisateur)

Élimination des déchets du local à conteneurs central (sans objets encombrants ni déchets spéciaux)



3.2 Ne sont pas compris dans le prix de la pension (liste non exhaustive)

Régimes alimentaires spéciaux

Coûts d'assurance personnelle (caisse maladie, accident, responsabilité civile, mobilier de ménage, etc.)

Frais d'hôpital et de cure, physiothérapie et ergothérapie, SPITEX

Location d'objets tels que bracelet d'alarme au poignet, etc.

Achat d'articles personnels tels que vêtements, chaussures, objets de toilette, etc.

Frais de traitements médicaux et dentaires, examens et traitements externes ainsi que tous les médicaments et autres remèdes

Tous les frais liés au décès, pompes funèbres, enterrement, etc.

Coûts pour vider l'appartement en cas de sortie ou de décès

Frais de réparation résultant de dommages occasionnés aux objets de la Residenz Au Lac ou d'une usure anormale de ceux-ci

Frais de moyens auxiliaires personnels et médicalement nécessaires tels qu'appareils acoustiques, prothèses dentaires, lunettes, souliers sur mesure, fauteuils roulants ainsi que fauteuils roulants spéciaux ou aides à la marche (achat, location et réparations)

Journaux et revues

Autres dépenses personnelles (p.ex. consommation au restaurant; pas de consommation de boissons apportées au restaurant)

Evénements extérieurs

Podologie

Coiffeur

Concessions radio et TV, Internet, téléphone (abonnement auprès du fournisseur de votre choix, location d'appareil téléphonique, taxes)

D'autres services tels que le service de transport, le service de couture et de blanchisserie, le massage, le service de visite, le stationnement dans le parking, etc.



4 SPITEX et prestations supplémentaires

Pour plus d'informations nous vous prions de consulter le règlement tarifaire SPITEX.

4.1 Encadrement & Soins

description	unité	tarif	
Approvisionnement en médicaments (s'il n'y a pas déjà un mandat Spitex)	par fois	CHF	15.00
Accompagnement des pensionnaires à l'intérieur de la Residenz Au Lac / Futura aller-retour	forfait	CHF	11.00
Utilisation du bain thérapeutique dans l'unité d'habilitation	montant	CHF	20.00
Location d'une montre d'urgence	par jour	CHF	1.00
Location de tabouret de douche	par jour	CHF	1.65
Location de chaise percée	par jour	CHF	1.65
Location de déambulateur / canne (maintenance incluse)	par jour	CHF	0.85
Location de fauteuil roulant (maintenance incluse)	par jour	CHF	1.65
Vente rehausse WC		Prix sur demand	
Perte d'une montre d'urgence	pièces	CHF	234.00



4.2 Séjours de jour

Nous accueillons volontiers des pensionnaires en séjour de jour, qui peuvent profiter de la structure de jour proposée dans la communauté d'habitation.

description	unité	tarif	
Taxe de base, repas inclus du lundi au dimanche de 09h00 à 17h00	par jour	CHF	115.00
Taxe de base pour $\frac{1}{2}$ journée, repas inclus (09h00 – 13h00 ou 13h00 – 17h00)	par ½ jour	CHF	57.50

4.3 Secteur hôtelier & Infrastructure

4.3.1 Gastronomie

description	unité	tarif	
Petit-déjeuner au restaurant	par	dès	7.00
retit-dejeuner au restaurant	personne	CHF	7.00
Repas du soir au restaurant	par	dès	12.50
nepas du son au restaurant	personne	CHF	12.50
Petit-déjeuner dans l'unité d'habitation	par	dès	5.00
retit-dejeuner dans i dilite d'habitation	personne	CHF	5.00
Repas du soir dans l'unité d'habitation	par	dès	10.50
nepas du son dans i unite d naoitation	personne	CHF	10.50
Livraison de repas dans l'appartement (par trajet)	forfait	CHF	11.00
Service d'achat		Liste sépa	ırée
Fêtes de famille et manifestations de tout		Prix sur	
genre		demande	
Petites fêtes et apéritifs dans son propre		Prix sur	
appartement		demande	



4.3.2 Logistique

description	unité	tarif	
Elimination de mobilier ou d'objets personnels		Prix selon effectif	coût
Service ménagers	par heure	CHF	45.00
Changement de linge de lit (par lit)	forfait	CHF	15.00
Service technique	par heure	CHF	70.00
Location place de parking dans le souterrain (usage personnel et selon disponibilité)	par mois	CHF	90.00
Abonnement téléphone Residenz réseau fixe	par mois	CHF	15.00
Dépôt de meubles	par jour	CHF	3.50
Perte de clés / Remplacement de clés	forfait	CHF	300.00
Contrôle de nettoyage d'un appartement vacant pendant le délai de résiliation conformément à l'art. 8	par mois	CHF	150.00
Nettoyage final d'un appartement de 1½ pièce	forfait	CHF	550.00
Nettoyage final d'un appartement de 21/2 pièces	forfait	CHF	650.00
Nettoyage final d'un appartement de 31/2 pièces	forfait	CHF	750.00
Nettoyage final d'un appartement de 4½ pièces	forfait	CHF	850.00
Déménagement de l'appartement dans l'unité d'habitation		Prix selon effectif	coût
Remplacement de la carte de lavage	forfait	CHF	50.00
Service de lessive prix selon		P	Annexe 1



4.4 Administration, conseils et autres prestations

description	unité	tarif
Conseil global sur la vie des personnes âgées	par heure	CHF 70.00
Travaux de secrétariat, diverses prestations	par heure	CHF 70.00
Travaux de photocopie (noir et blanc)	par copie	CHF 0.20
Travaux de photocopie (en couleur)	par copie	CHF 0.70
Aide pour remplir les formulaires "Allocation pour impotent/ prestations complémentaires"	par heure	CHF 70.00
Support informatique (PC, téléphone portable, etc.)		Prix selon cout effectif
Location du bus de la Residenz Au Lac (y compris le chauffeur) pour les excursions		Prix sur demande

5 Offre de prestations dans la maison

Nos partenaires affiliés proposent d'autres prestations qu'ils facturent pour leur propre compte.

- Crèche pour enfants
- Coiffeur
- Médecin à domicile "Medaxo"
- Physiothérapie / Fitness-coaching
- Podologie
- Restaurant Residenz (ouvert tous les jours)
- Massage



6 Partenariat

Residenz Au Lac a un partenariat avec les entreprises suivantes. Celles-ci facturent également leurs services pour leur propre compte.

- Abi Taxi
- La Glaneuse (Brocante / Déblayage / Service de couture)
- Pharmacie Hysek
- Pro Senectute
- Publicare (matériel médical)
- Sanitas Botta (Magasin de fournitures médicales)

7 Absences

En cas d'absence en raison d'un séjour hospitalier, d'une cure ou de vacances, nous vous créditerons comme suit :

Remboursement de CHF 10.00 par jour pour les frais de repas et de ménage, mais au maximum pendant 100 jours par année civile ; facturation au prorata temporis.

L'avoir sera crédité sur la carte de crédit personnelle de la Residenz, qui peut être utilisée comme moyen de paiement pour tous les services achetés à la Residenz Au Lac (par exemple : consommations au Restaurant Residenz, achats au kiosque, service de blanchisserie, nettoyage final, etc.).

8 Sortie / Passage dans l'unité d'habitation

En cas de départ, de transfert interne dans la colocation ou de décès, un remboursement des frais de repas et de ménage de CHF 10.00 par jour est effectué pendant le délai de résiliation, lequel est également crédité sur la carte de crédit personnelle de la Residenz. Les frais de nettoyage forfaitaires sont suspendus et des frais mensuels pour le contrôle de nettoyage sont facturés jusqu'à l'expiration du délai de préavis.



Dans chaque cas, le nettoyage final est réalisé par la Residenz Au Lac, à charge de l'ancien/ne pensionnaire.

En cas de deuxième occupation, les règles suivantes s'appliquent également : Si l'un des deux pensionnaires quitte l'établissement (transfert dans un service de soins, départ, décès), tous les droits et obligations découlant du présent contrat de pension sont automatiquement transférés à l'autre pensionnaire, mais le supplément pour la deuxième personne est suspendu à la fin du mois de l'événement en cas de transfert ou de décès.

9 Paiement de la facture

La prestation anticipée et le forfait d'entrée sont facturés après la signature du contrat. Le délai de paiement est de 10 jours après réception de la facture.

Le prix de la pension (supplément 2ème personne inclus) est payable à l'avance pour chaque mois.

Le premier versement du prix de la pension (supplément 2ème personne inclus) doit être crédité sur le compte de la Residenz Au Lac au moins 10 jours avant l'entrée. Vous recevez une facture dans les délais.

Les factures doivent être payées par le prélèvement automatique (LSV). Le délai de paiement est de 10 jours.

En cas de décès, le prélèvement automatique est interrompu et remplacé par la facture QR.

Si la facture n'est pas payée jusqu'au 30 du mois prochain et doit faire l'objet d'un rappel, des frais de rappel de CHF 20.00 seront facturés.

En cas de retard de paiement, un intérêt de retard de 5% sera facturé dès la date d'échéance. Après le 3ème rappel, la Residenz Au Lac est en droit de résilier le contrat immédiatement.



10 Entrée en vigueur

Suite à l'approbation par le Conseil de fondation du 18 août 2025, le présent règlement tarifaire entre en vigueur le 1er Janvier 2026 et remplace celui du 1er janvier 2025. Toutes modifications importantes avec effet au 1er janvier et/ou au 1er avril et/ou au 1er octobre seront communiquées par écrit à la/au pensionnaire trois mois avant leur entrée en vigueur.





Residenz Au Lac Rue d'Aarberg 54 2503 Biel/Bienne www.residenz-au-lac.ch info@residenz-au-lac.ch Tél. 032 328 29 30